

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2014-52 du Comité syndical du Vendredi 12 décembre 2014  
~~~~~

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil quatorze le douze décembre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 décembre 2014.

Etaient présents ou représentés :	Claude CARCELLER, Laurent DUPONT, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Louis VILLARET. Etait également présent M. VALERO Maire de Paulhan
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Audrey GUERIN Claude REVEL, Jean-Noël MALAN, Patrick LAMBOLEZ, Frédéric ROIG, Luc VIALA, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Rémy PAILLES.
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,
Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés



- ✓ De voter, par nature, le budget Primitif 2015 dont le détail est annexé à la présente délibération :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- ✓ De voter le présent budget sans reprise des résultats de l'exercice 2014

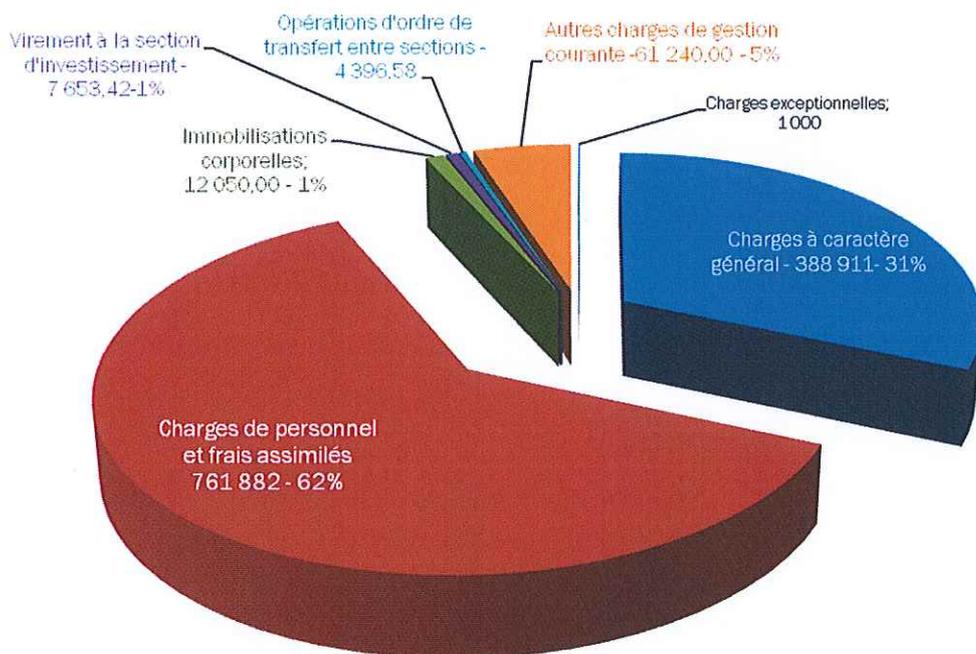
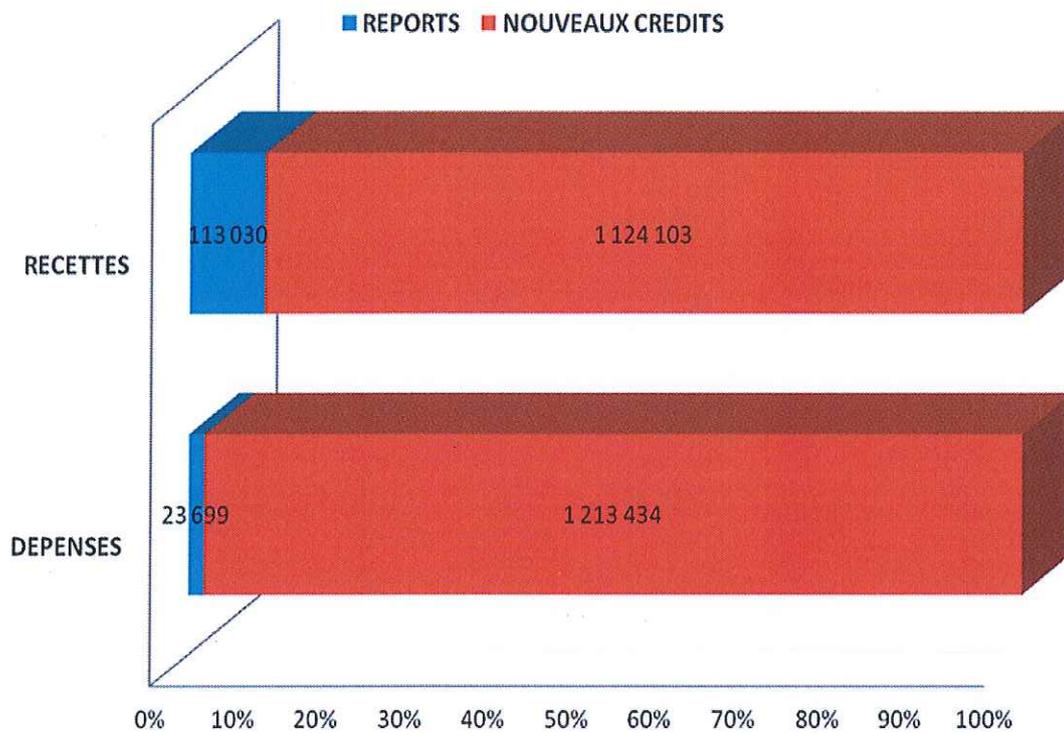
Celui-ci s'équilibre à 1.237.133 € et est composé comme suit :

DEPENSES				
CHAPITRE	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
011	23 699,00	365 212,00	388 911,00	
012		761 882,00	761 882,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		0	
023		7 726.87	7 726.87	

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4323.13	4323.13	Dotation aux amortissements : bien n°2013-03; Dotation aux amortissements : bien n°2013-02; Dotation aux amortissements : bien n°2013-05; Dotation aux amortissements : bien n°2013-04; Dotation aux amortissements : bien n°2013-06; Dotation aux amortissements :
20	Immobilisations incorporelles			0	
21	Immobilisations corporelles		12 050,00	12 050,00	
65	Autres charges de gestion courante		61 240,00	61 240,00	
66	Charges financières			0	
67	Charges exceptionnelles		1 000,00	1 000,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			0	
TOTAUX		23 699,00	1 213 434,00	1 237 133,00	
RECETTES					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0	
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			0	
021	Virement de la section de fonctionnement		7 726.87	7 726.87	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4323.13	4323.13	Dotation aux amortissements : bien n°2012-04; Dotation aux amortissements : bien n°2013-05; Dotation aux amortissements : bien n°2013-06; Dotation aux amortissements : bien n°2013-07; Dotation aux amortissements : bien n°2012-03; Dotation aux amortissements :
10	Dotations, fonds divers et réserves			0	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		860,00	860,00	
74	Dotations, subventions et participations	113 030,00	1 100 193,00	1 213 223,00	
75	Autres produits de gestion courante		11 000,00	11 000,00	
77	Produits exceptionnels			0	
TOTAUX		113 030,00	1 124 103,00	1 237 133,00	

Soient 1.225.083 en section de fonctionnement

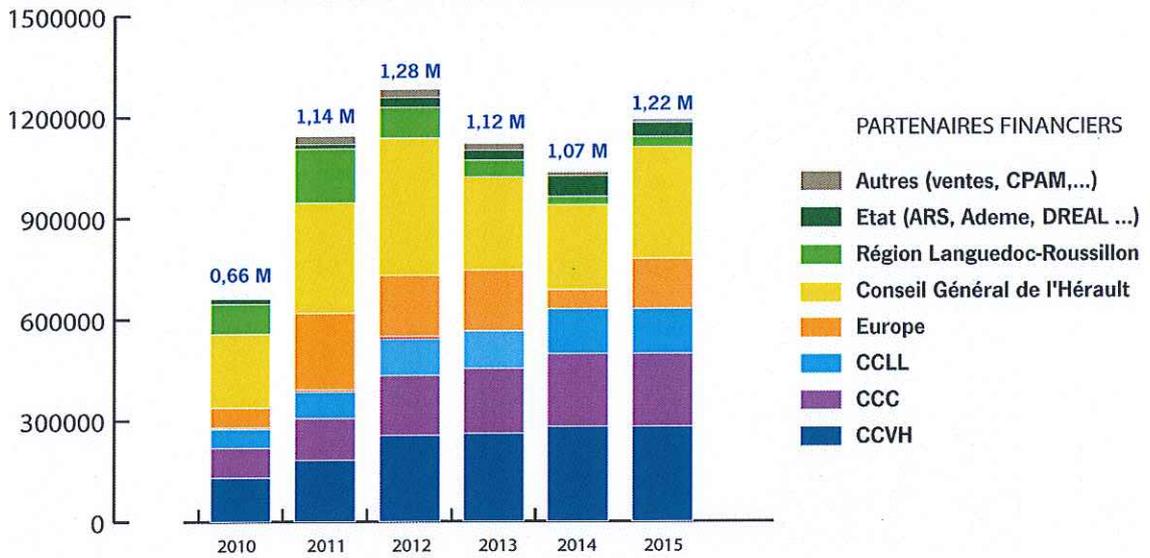
et 12.050 € en section d'investissement.



DEPENSES PAR CHAPITRE

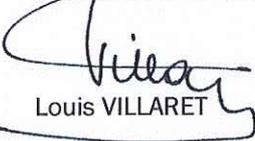
BUDGETS PRIMITIFS SYDEL
section de fonctionnement

Evolution des Recettes (2010 - 2015)



Clermont l'Hérault, le 15 décembre 2014
Le Président certifie sous sa responsabilité
la présente délibération exécutoire le 15 décembre 2014

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

Publiée le 15 décembre 2014

Transmise le 18 décembre 2014

